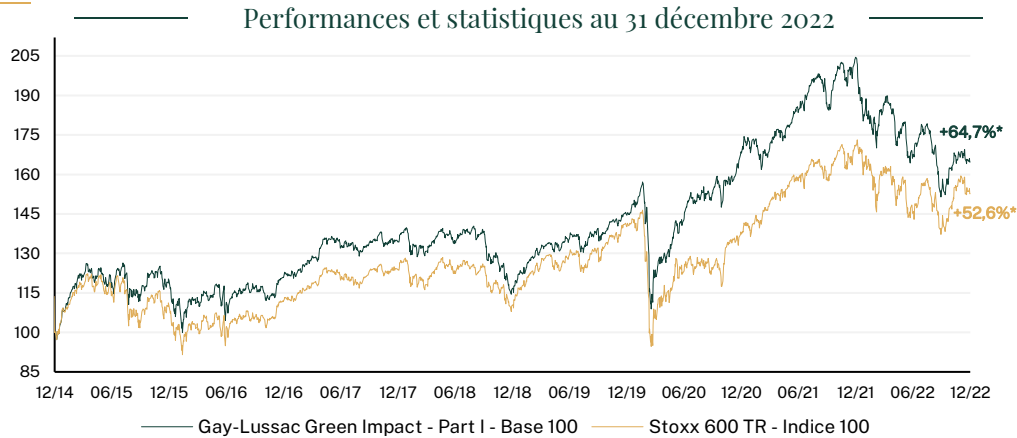


INFORMATIONS GENERALES

Dépositaire	Société Générale
Code ISIN (Part A)	FR0010178665
Code ISIN (Part I)	FR0010182352
Code ISIN (Part R)	FR0014000E19
FCP Eligible au PEA	Oui
Valorisation	Quotidienne
Frais de Gestion Part A	2,316% de l'actif net
Frais de Gestion Part I	0,96% de l'actif net
Frais de Gestion Part R	1,40% de l'actif net
Commission de surperformance (High Water Mark)	20% TTC par rapport à l'indice
Droits d'entrée	2% maximum
Droits de sortie (acquis au FCP)	None
Valeur Liquidative (Part A)	361,18€
Valeur Liquidative (Part I)	184 737,28€
Valeur Liquidative (Part R)	149,32€
Date de création (Part A)	3-juin-05
Date de création (Part I)	11-avr-07
Date de création (Part R)	18-déc-20
Actif Net	70,78 M€

Valeurs à 3 ans (Données Quantalys)	Gay-Lussac Green Impact
Volatilité	19,36%
Max Drawdown	-30,66%
Beta	0,89
Sharpe Ratio	-1,06
Tracking Error	9,24%
SRI	6/7



	1M	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	Lancement
Part A	-1,4%	-20,5%	20,7%	14,8%	22,0%	-14,3%	9,6%	-0,2%	17,7%	140,8%**
Stoxx 600	-3,4%	-12,9%	22,2%	-4,0%	23,2%	-13,2%	7,7%	-1,2%	6,8%	57,2%
Stoxx 600 TR	-3,4%	-10,6%	24,9%	-2,0%	26,8%	-10,8%	10,6%	1,7%	9,6%	153,8%
Part I	-1,3%	-19,5%	21,8%	16,3%	23,7%	-13,1%	11,1%	1,1%	19,4%	84,7%***
Stoxx 600	-3,4%	-12,9%	22,2%	-4,0%	23,2%	-13,2%	7,7%	-1,2%	6,8%	11,2%
Stoxx 600 TR	-3,4%	-10,6%	24,9%	-2,0%	26,8%	-10,8%	10,6%	1,7%	9,6%	72,5%

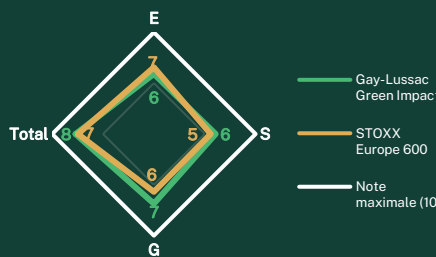
*Performances affichées depuis le 31/12/2014
**Performances depuis le lancement de la part A le 3/06/2005
***Performances depuis le lancement de la part I le 11/04/2007

ANALYSE EXTRA FINANCIERE DU PORTEFEUILLE

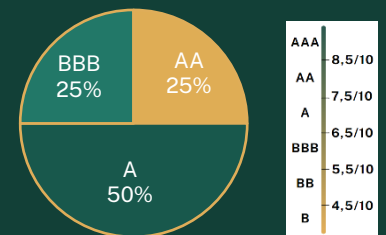
	Décembre 2022		Juin 2022	
	FCP	Univers	FCP	Univers
Note Environnementale	6,28	6,54	5,91	6,49
Note Sociale	5,71	5,62	6,07	5,69
Note Gouvernance	6,88	6,47	6,85	6,52
Note ESG*	7,83	7,49	7,71	7,42

*La note ESG n'est pas une moyenne équilibrée des critères ESG, mais une moyenne pondérée en fonction des critères les plus pertinents pour chaque entreprise en portefeuille, selon son industrie et son sous-secteur.
Sont pris uniquement en compte dans l'analyse extra-financière du portefeuille, les titres vifs.
A Juin : Taux de couverture du FCP : 100% (57,1% MSCI / 42,9% interne)
Taux de couverture de l'univers d'investissement : 93% (84% MSCI / 9% interne)

COMPARAISON DU SCORE ESG AVEC SON INDICE



REPARTITION DES VALEURS PAR NOTATION

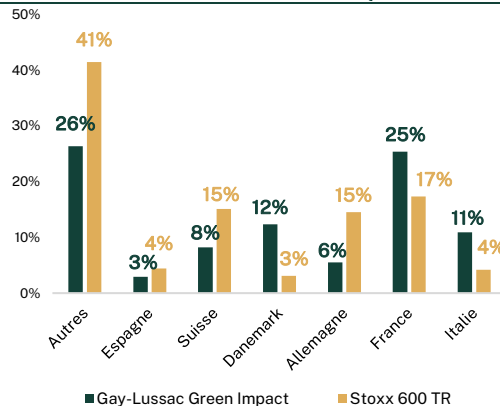


AAA	8,5/10
AA	7,5/10
A	6,5/10
BBB	5,5/10
BB	4,5/10
B	4,5/10

REPARTITION PAR SECTEUR



REPARTITION GEOGRAPHIQUE



TOP 5 DES MEILLEURES NOTES ESG DU FONDS

Valeurs	Pays	Note ESG/10	Notation	% actif net
DASSAULT SYSTEMES	France	10	AAA	1,42%
SCHNEIDER ELECTRIC	France	10	AAA	0,55%
KONINKLIJKE DSM	Pays-Bas	9,6	AAA	1,94%
THERMADOR GROUPE	France	9,2	AAA	3,50%
NOVO NORDISK	Danemark	8,9	AAA	9,93%

PROCESSUS DE GESTION

- Deux critères défensifs, **Low Volatilité** et **Low Beta**, un critère de performance, **Momentum** ainsi qu'un **filtre d'exclusions sectorielles ESG** pour filtrer quantitativement l'univers d'investissement.
- Sélection de 3 à 4 grands thèmes structurels et/ou conjoncturels par un Comité Macroéconomique trimestriel réunissant économistes, stratèges, gérants de fonds et analystes financiers.
- Définition de l'univers investissable par la sélection des valeurs en adéquation avec les thèmes retenus et validés par l'analyse fondamentale financière et extra-financière (critères ESG et indicateurs environnementaux des sociétés).
- Construction, suivi du portefeuille en budget de risque et suivi des controverses.

OBJECTIFS DE GESTION

- Surperformer l'indice de référence, le **Stoxx Europe 600 NR**, sur une période supérieure à 5 ans tout en appliquant une stratégie d'investissement durable au sens de l'article 9 du règlement SFDR.
- Le fonds est majoritairement investi sur les grandes capitalisations des pays de l'Union Européenne.

EQUIPE DE GESTION

	Louis de FELS		Thibaut MAISSIN
	Hugo VOILLAUME, CFA		Arthur BERNASCONI
	Guillaume BUHOURS		Emmanuel GABAÏ
	Paul EDON		



Principles for Responsible Investment
Première signature des UN-PRI en 2010



Task Force on Climate-related Financial Disclosures
Supporter du groupe de recherche TCFD depuis 2021

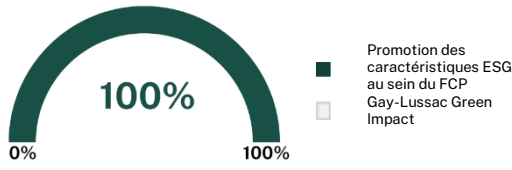


Signataire de l'initiative européenne depuis 2021



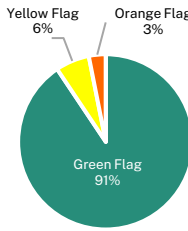
Membre du forum de la TNFD depuis 2021

COUVERTURE AUX CARACTERISTIQUES ESG



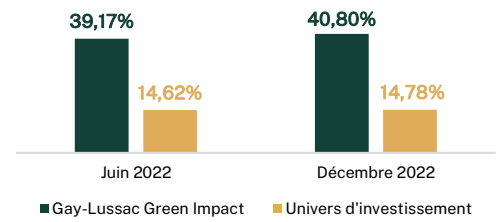
La promotion des caractéristiques ESG correspond à une notation ESG supérieure à 5,5/10, conformément à la politique ESG appliquée aux fonds conformes à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement SFDR. Pour plus d'informations, consultez notre [Politique ESG](#).

SUIVI DES CONTROVERSES



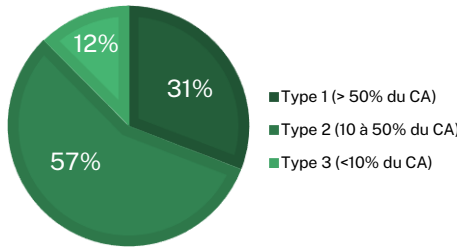
Green Flag/Yellow Flag/Orange Flag/Red Flag sont des catégories de notation représentant l'évaluation globale de l'entreprise si celle-ci fait l'objet d'une controverse notable liée à ses activités et/ou à ses produits, et la gravité de l'impact social ou environnemental de cette controverse. Méthodologie MSCI [ci-jointe](#). Couverture: 100% (64,3% MSCI / 35,7% interne).

INVESTISSEMENT DURABLE



La part d'investissement durable fait référence à la stratégie d'investissement priorisant les actifs durables selon la [méthodologie de MSCI](#) appliquée au fonds Gay-Lussac Green Impact conformément à articles 9 du règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement SFDR. Pour plus d'informations, consultez notre [Politique ESG](#). Taux de couverture: 100%. Source: MSCI ESG Research.

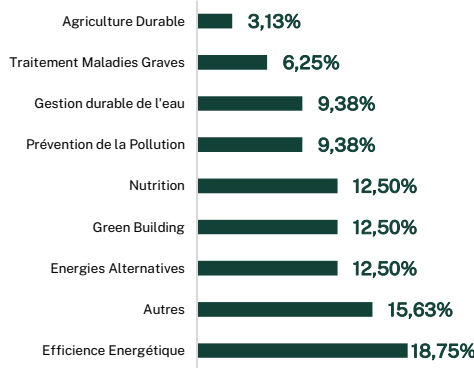
INTENSITE VERTE (répartition par type d'émetteur)



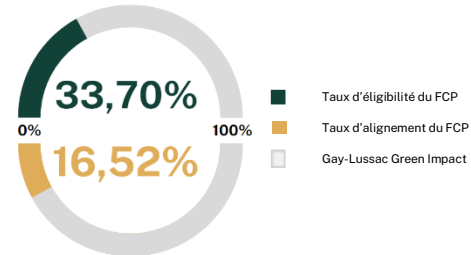
- Les émetteurs de Type 1 ont plus de 50% de leur chiffre d'affaires issu d'activités durables ;
- Les émetteurs de Type 2 ont entre 10% et 50% de leur chiffre d'affaires issu d'activités durables ;
- Les émetteurs de Type 3 ont moins de 10% de leur chiffre d'affaires issu d'activités durables.

Taux de couverture: 100%. Source: MSCI ESG Research.

THEMES D'INVESTISSEMENT DURABLE



ELIGIBILITE ET ALIGNEMENT A LA TAXONOMIE EUROPEENNE



La taxonomie européenne correspond au Règlement (UE) 2020/852. Taux de couverture: 83%. Source: MSCI ESG Research.

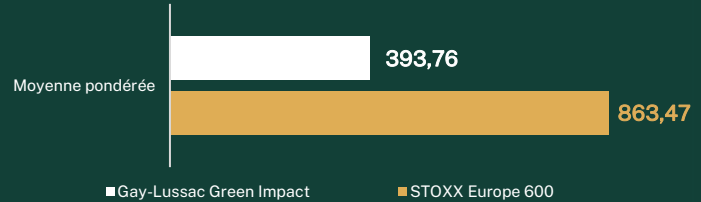
Principaux indicateurs de durabilité

INTENSITE CARBONE SCOPE 1 + 2



Scope 1: Émissions de gaz à effet de serre générées par la combustion de combustibles fossiles et processus de production détenus ou contrôlés par l'entreprise.
Scope 2: Émissions de gaz indirects liées à la consommation d'énergie de l'entreprise.
Taux de couverture du fonds: 81%; taux de couverture de l'indice: 99,2%.

INTENSITE CARBONE SCOPE 3



Scope 3: Autres émissions indirectes produites par les activités de l'organisation, en aval et en amont de la production, liées à la chaîne de valeur complète, telles que l'extraction de matériaux achetés par l'entreprise pour la réalisation du produit ou les émissions liées au transport des salariés et des clients venant acheter le produit.
Taux de couverture du fonds: 81%; taux de couverture de l'indice: 98%.

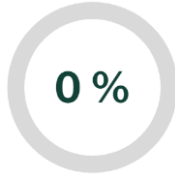
CINQ PLUS FAIBLES EMETTEURS DU FONDS

Nom	Intensité carbone*	% actif net
BRDR JOHANSEN	0,47	1,26%
THERMADOR GROUP	2,00	3,50%
GREEN LANDSCAPING	2,58	1,88%
LECTRA	2,86	1,69%
DASSAULT SYSTEMES	4,48	1,42%

CINQ PLUS GROS EMETTEURS DU FONDS

Nom	Intensité carbone*	% actif net
ERG	1 107,51	3,97%
VEOLIA ENVIRONNEMENT	1 051,72	0,85%
BEFESA	791,69	1,59%
MAYR-MELNHOF KARTON	731,69	2,56%
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN	572,41	0,52%

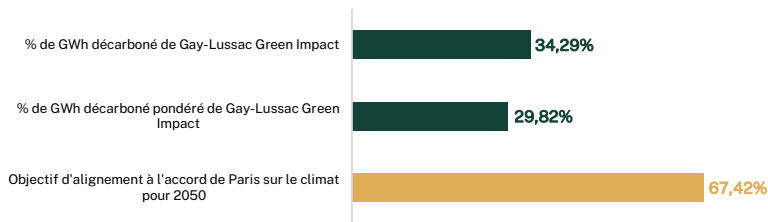
*Intensité carbone: Scope 1 + 2 / Millions de Chiffre d'Affaires en €
Intensité carbone pondérée: Il s'agit de l'empreinte carbone du fonds en fonction du pourcentage d'allocation de chaque valeur dans le fonds. La méthodologie de calcul de l'intensité carbone pondérée est issue de l'Annexe 1 des RTS du règlement SFDR datant du 03/2021 et correspond à l'indicateur obligatoire n°3 des principales incidences négatives (PIN) à publier.
Avertissement: Les calculs d'intensité carbone ne prennent en compte que les titres vifs (actions) et ne prennent pas en compte les produits dérivés, instruments de couverture, investissement dans des fonds. Par ailleurs, les calculs sont effectués à partir de la capitalisation boursière au 30/06/2022 et le dernier chiffre d'affaires annuel en date des émetteurs.

EXPOSITION CHARBON

EXPOSITION COMBUSTIBLES FOSSILES

Entreprise exposée	% d'allocation dans le FCP	% de chiffre d'affaires exposé
ERG SPA	4,00%	15%
Exposition totale du FCP (pondérée)	0,60%	

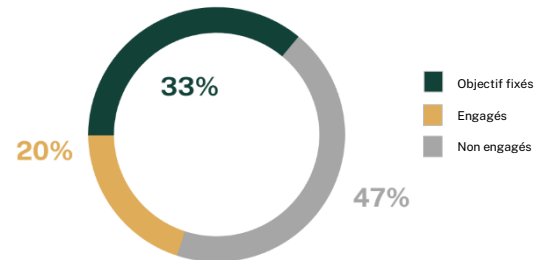
SCORE D'EXPOSITION AU RISQUE BIODIVERSITE


Cet indicateur permet de déterminer dans quelle mesure l'activité d'une entreprise est vulnérable au risque ESG lié à la biodiversité. Les critères évalués sont, par exemple, les produits et services fournis par l'entreprise, la localisation des activités de l'entreprise et la nature de ces activités. Des scores plus élevés sur l'exposition indiquent un risque plus important vis à vis de la biodiversité. Voir la méthodologie de l'IVA pour plus de détails. Le score est exprimé par une note notuée entre 0 et 10, 10 représentant une exposition élevée.
 Taux de couverture du fonds : 67,9%
 Source : MSCI

ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT (Scénario -2°C)
Pourcentage de GWh décarboné du fonds


Le pourcentage de GWh décarboné correspond à la part d'énergies renouvelables, vertes ou alternatives issues du mix énergétique des positions en portefeuille. Afin de s'aligner avec le scénario -2°C de l'Accord de Paris sur le Climat, les entreprises doivent atteindre un taux de GWh décarboné d'au moins 66%.

Taux de couverture du fonds : 71% ; Source : Irena International Renewable Energy Agency - *Global Energy Transformation : Roadmap to 2050*.

Taux d'engagement des sociétés en portefeuille


Objectifs fixés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds ayant soumis un scénario respectant la trajectoire d'alignement -2°C de l'Accord de Paris sur le climat au travers d'objectifs quantitatifs : Objectif 1,5°C ; Objectif bien en dessous de 2°C ; Objectif 2°C.

Engagés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds s'étant engagé à respecter l'objectif -2°C de l'accord de Paris sur le climat et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Non engagés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds n'ayant pas officiellement déclaré s'engager à respecter l'objectif -2°C de l'accord de Paris sur le climat.

Source : Science Based Target Initiative